

**Approbation des subventions 2025 et 2026 aux  
organisations syndicales et aux associations  
étudiantes élues aux conseils centraux**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 07 avril 2026**

**Délibération 2026/04/CFVU – 56**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*



*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les subventions 2025 et 2026 allouées aux organisations syndicales et aux associations étudiantes élues aux conseils centraux.**

Toulouse, le 07 avril 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD

Nombre de membres : 42  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA du 13 avril 2026

### Subventions 2025 et 2026 aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux.

#### EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 10 de la charte des élus étudiants, sur proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, le conseil d'administration fixe le montant annuel des subventions de fonctionnement accordées aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux.

Ces subventions sont prises en charge sur les crédits du CRB 101 (Services centraux).

L'article précité prévoit notamment que les organisations étudiantes bénéficiaires rendent compte chaque année de l'utilisation de ces subventions à la CFVU.

#### DESCRIPTIF DE LA MESURE

Subventions pour un montant annuel total de **4 527,82 €** accordées **pour l'année 2025** (avril à décembre 2025) aux bénéficiaires suivants :

<i>Base annuelle par étudiant : 274,41 € Avril à décembre : 205,81 €</i>	Conseils	Répartition	
		au prorata du nombre d'élus titulaires	
<b>BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP et tes assos étudiantes</b>	CA	3	2 058,10 €
	CFVU	7	
<b>E=MC2</b>	CFVU	2	411,62 €
<b>Renouveau Syndical : pour une université écolo, féministe et solidaire</b>	CA	1	823,24 €
	CFVU	3	
<b>UNI : pour la défense de nos filières scientifiques et de nos IUT !</b>	CA	1	411,62 €
	CFVU	1	
<b>UNION ETUDIANTE : pour une fac écolo, féministe, solidaire et contre l'extrême droite</b>	CA	1	823,24 €
	CFVU	3	
		TOTAL	<b>4 527,82 €</b>

Subventions pour un montant annuel total de **6 037,02 €** accordées **pour l'année 2026** aux bénéficiaires suivants :

<i>Base annuelle par étudiant : 274,41 €</i>	<b>Conseils</b>	<b>Répartition au prorata du nombre d'élus titulaires</b>	
<b>BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP et tes assos étudiantes</b>	CA	3	2 744,10 €
	CFVU	7	
<b>E=MC2</b>	CFVU	2	548,82 €
<b>Renouveau Syndical : pour une université écolo, féministe et solidaire</b>	CA	1	1 097,64 €
	CFVU	3	
<b>UNI : pour la défense de nos filières scientifiques et de nos IUT !</b>	CA	1	548,82 €
	CFVU	1	
<b>UNION ETUDIANTE : pour une fac écolo, féministe, solidaire et contre l'extrême droite</b>	CA	1	1 097,64 €
	CFVU	3	
		<b>TOTAL</b>	<b>6 037,02 €</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.